

## France Rénov un service public sécurisé, gratuit et accessible à tous

Communiqué de la Préfecture



France Rénov un service public sécurisé, gratuit et accessible à tous

**Les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) bénéficient, sous conditions, aux propriétaires privés, qu'ils soient occupants, bailleurs et aux syndicats de copropriétés.**

Elles concernent :

- la rénovation énergétique des logements ou des copropriétés (MaPrimeRénov),
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ou au handicap de l'occupant (MaPrimeAdpat),
- la rénovation des logements très dégradés (MaPrimeLogementDécent)
- la rénovation de logements à des fins locatives (LocAvantage)

Les personnes souhaitant s'engager dans un projet de rénovation, en faisant appel à ces aides, sont invitées à prendre contact avec le Service Public France Rénov' afin de garantir la qualité de leur projet et sécuriser leur parcours.

**Ce conseil neutre et personnalisé est gratuit. Il est dispensé par l'Espace Conseil France Rénov proche de chez vous aux numéros de téléphone suivants :**

- 05 62 61 42 75 pour les communes de la communauté d'agglomération du Grand Auch Coeur de Gascogne,
- 05 62 64 89 63 pour les communes de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac
- 06 89 25 71 99 pour les communes de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour
- 0 808 800 700 pour les communes de la communauté de communes d'Armagnac Adour
- 05 62 67 31 30 sur le reste du Gers

**En 2025, 1332 logements ont vu leur rénovation subventionnée par l'ANAH dans le Gers, représentant 16 Millions d'euros d'aide accordés à leurs propriétaires.**

L'Espace Conseil France Rénov a également pour mission d'informer les particuliers confrontés à une situation de fraude, notamment dans le cadre de la rénovation énergétique.